



Revivre Chez Soi asbl

Date d'expertise : 01 octobre 2020

Rue Ernest Marneffe 4/24
4020 Liège

04/342.06.96
revivre.chez.soi@skynet.be

Information générales

Pour devenir bénéficiaire d'un service AVJ, la personne en situation de handicap doit :

- être âgée de 18 ans au moins et de 65 ans au plus ;
- être belge ou résidant en Belgique depuis 5 ans au moins ;
- introduire une demande auprès d'un service AVJ ou un service AVIQ afin d'établir une grille d'évaluation des besoins.
- être capable de déterminer elle-même sa demande et la manière dont elle souhaite que l'aide lui soit rendue.

service d'aide à la vie journalière 24h/24 et 7j/7 - a pour objectif de permettre aux personnes handicapées physiques de vivre de manière autonome dans des logements privés & adaptés

Audit

Retrouvez ici l'audit détaillé du lieu

01 Les services proposés sont

A domicile

Etre aidé dans ses actes essentiels

Pour préparer le repas

Pour recevoir des repas préparés

Pour manger

Pour se laver/s'habiller

Pour se coiffer

Pour aller aux toilettes

02 Les services sont destinés à

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

Les personnes en fauteuil roulant

Auteur :

Un auditeur officiel AccessAndGo

